

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

Le 12 septembre 2008 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 4 septembre 2008

### Etaients présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Sophie CHEVILLOT, Jean-Pierre AUROUX (Noaillan) ; Marianne LABOUILLE, (Bourideys) ; Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Dominique PAIROYS, Jean-Jacques SCHMIT, Emmanuelle PRETERRE (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Georges BUSSE (Lucmau) ; Sandra BAROT, Jean BUNGERT (Préchac) ; Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Isabelle DEXPERT, André L'AZOU (Pompéjac).

### Absentes excusées :

Marielle CRUSE (Préchac), Mireille MORLET (Bourideys)

### Compte rendu de la plénière du 10 juillet 2008

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la séance du 10 juillet 2008 qui est adopté à l'unanimité des présents avec les mentions suivantes ;

**A Noter** : sur le Compte rendu du 10 juillet 2008, il convient de lire et de modifier :

### **Communication :**

Les communes sans ADSL recevront des convocations papier directement au domicile des délégués.

### **FDAEC**

Le VC 106 de Peyredieu est situé sur la Commune de Préchac et non Lucmau.

## **Ordre du jour – demande de modifications**

Madame la Présidente expose que les travaux du dernier Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse nécessiteraient une modification à l'ordre du jour, il conviendrait de rajouter les points suivants :

1. Fermeture de 2 postes d'animation à 30 h hebdomadaires et ouverture de 2 postes d'animation à 35 H hebdomadaires, (Cathy BESSE et Isabelle DUDON)
2. Contrat A. PAGEL BROUSSE : passage de 10 à 17 H 30 hebdomadaires,
3. Renouvellement du CAE occupé par Anaïs LEMAITRE,
4. Indemnité de stage pour Elodie LORBLANCHES.

Elle propose de rajouter également ;

1. ACMO
2. Commission 1 – Aménagement des locaux (info) ?

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- o Accepte les modifications à l'ordre du jour.

## COMMISSION N° 1

### Délibération Modificative sur le Budget Annexe Aide à Domicile – Entité 531

Madame la Présidente expose qu'il convient d'annuler quelques titres sur les exercices antérieurs et propose de procéder aux modifications suivantes ;

CHAPITRE	ARTICLE	REDUCTION	OUVERTURE
67	673 - Titres annulés sur exercice antérieur (D)		300
016	6188 Autres frais divers (D)	-300	
	Equilibre	0	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, Le Conseil Communautaire,

- o Décide de procéder sur le budget AIDE A DOMICILE, à ces modifications budgétaires et
- o Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### Délibération Modificative sur le Budget Annexe Bases Nautiques et Piscine – Entité 535

Madame la Présidente expose que sur le Budget Annexe Bases Nautiques & Piscine – 6 500 € prévu en Investissement pour l'intervention de l'entreprise Phil Service à la piscine ont été réglés en Fonctionnement par ordre de la Trésorerie.

Afin d'honorer les engagements en cours, elle propose de procéder aux modifications suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	REDUCTION	OUVERTURE
012	Charges Salariales	-6500	
011	Charges générales		6 500
	Equilibre	0	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le budget primitif 2008, les décisions modificatives et les engagements en cours, Le Conseil Communautaire,

- o Décide de procéder sur le budget annexe Bases Nautiques et Piscine, à ces modifications budgétaires et,
- o Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

### Fermeture de deux postes d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories B ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories B des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmières territoriales
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- La suppression au tableau des effectifs de la communauté de Communes de deux postes d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ouvert par délibération du 23 mars 2004
- Que les dits postes sont fermés à compter du 30 septembre 2008,

La Présidente

- o Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **Ouverture de deux postes d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet**

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifiée portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories B ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories B des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmières territoriales
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Oùï le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut de deux postes d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet (35 H hebdomadaires) conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Que les dits postes sont créés à compter du 01/10/2008,
- L'inscription des crédits correspondants au budget général

La Présidente

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **Passage de 10 h à 17 h 30 sur un contrat permanent**

Madame la Présidente informe l'assemblée que pour satisfaire aux exigences des différents services liés à l'Enfance et à la Jeunesse en constante croissance, un poste existant de contractuel non titulaire sur un emploi permanent à temps non complet occupé pour 10 h hebdomadaire par Melle PAGEL BROUSSE sera passé à 17 h 30 hebdomadaires.

## **Contrat Aidé Budget Général – Service Enfance**

Madame la Présidente expose que la Convention qui nous lie à l'Etat et à Melle Anaïs LEMAITRE arrive à son terme.

Elle propose le renouvellement de cette Convention et le renouvellement du contrat afférent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Madame la Présidente à signer une nouvelle convention avec l'ANPE,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Général.

## **Convention de stage et gratification**

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire que Mademoiselle Elodie LORBLANCHES stagiaire au service enfance en 2008 est amenée à faire des déplacements avec son véhicule personnel. Elle propose de gratifier la stagiaire comme prévu en annexe à la Convention qui nous lie à l'Etablissement à hauteur du montant réglementaire égal à 30 % du SMIC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire

- Autorise Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette gratification.

## **Agent ACMO**

Madame la Présidente expose que M. SENTILHES Directeur Général des Services souhaiterait être remplacé dans sa fonction d'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) afin de ne pas être « Juge et Partie ».

En remplacement de M. SENTILHES, Madame la Présidente propose que Marie GUILLET soit nommée agent ACMO pour notre collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Approuve le remplacement de M. SENTILHES par Madame Marie GUILLET et,
- Mandate Madame la Présidente pour signer les documents s'y rapportant.

Il est précisé que cette fonction n'est liée à aucune indemnité mais à des formations dont une cession a lieu fin septembre au CNFPT.

Il est à remarquer, que la décentralisation des formations, a été à plusieurs reprises demandée au CNFPT. Madame la Présidente demande à ce que cette demande soit réitérée par écrit.

## **Compte rendu des emplois occasionnels de la saison 2008**

Une liste des emplois occasionnels générés par la Communauté de Communes du Canton de Villandraut pour la saison 2008 a été distribuée à chacun des présents.

Madame la Présidente se félicite que le volume global de 4 054,12 h représente tout de même l'équivalent non négligeable dans notre secteur de 26 mois de salaire à temps plein.

## **Aménagement des locaux**

Un projet d'aménagement des locaux s'avérant nécessaire réalisé par M. SIOT a été distribué.

Après avoir commenté ce projet, Madame la Présidente propose à la Commission de travailler ce projet et tout ce qui en découle dans une prochaine réunion de travail.

## **COP 2008**

Les projets ayant pris quelques retards, Madame la Présidente propose qu'une demande de prorogation des subventions liées au COP 2006 soit demandée jusqu'au 17 juillet 2009 et que le délai de démarrage de l'opération découverte artistique inscrite au COP 2007 soit prolongé jusqu'au 4 décembre 2008 et la durée de validité de la subvention correspondante prorogée jusqu'au 4 juin 2010.

Un courrier sera adressé à Monsieur le Président du Conseil Général.

## **COMMISSION 2**

### **Marché à Bon de commande**

Madame la Présidente rend compte de la réunion qui s'est tenue ce jour avec l'entreprise SATTANINO qui a fait le compte rendu précis des travaux effectués dans l'enveloppe des 30 000 €. Il reste à ce jour au crédit du marché à bon de commande une journée de travail soit 2 366 € (VC 5 à Noaillan prévu en Investissement).

Des travaux restant à réaliser sur Uzeste, Préchac et Cazalis et l'enveloppe n'ayant pu être portée à 40 000 €, la commission 2 se réunira pour proposer l'ouverture d'une nouvelle consultation pour 10 000 € complémentaires sur 2008.

Afin d'éviter tout nouveau malentendu, il faudra en 2009 respecter le principe d'entretien des voies en fonctionnement soit un simple rebouchage des trous et adopter la fiche de suivi de travaux et la présentation d'une liste de réparation que le Président de la Commission 2 et le Directeur général des services valideront au cours d'une visite de qualification des travaux à réaliser avec l'entreprise en charge.

Il sera procédé à la vérification que la convention ATESAT signé avec les services de l'Etat (DDE) comprend bien l'assistance à l'entretien des voies.

### **Investissement Voirie**

Chacun des élus dispose dans ces documents du dernier compte rendu de réunion effectué par le Maître d'œuvre, des dates des prochaines réunions et de la planification des travaux.

## COMMISSION 3

### Les 3 Cirons – Choix des entreprises travaux d'infrastructure

Madame la Présidente expose que la Commission d'Appel d'Offre dûment convoquée s'est réunie le 29 mai 2008 afin d'analyser les offres pour la réalisation des travaux d'infrastructure dans le cadre de l'aménagement d'une zone d'activités sur le site SOCAR à Villandraut.

La procédure était négociée et passée après publicité préalable et mise en concurrence soumise aux dispositions de l'article 35-15 du CMP. Le marché est divisé en 3 tranches – 1 ferme et 2 conditionnelles. Les travaux sont décomposés en 3 lots.

Les offres sont jugées selon les critères de pondération inscrits au règlement de la consultation, à savoir : le Prix pour 60 % et la valeur technique pour 40 %.

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

Après avoir ouï le rapport de Madame la Présidente et en avoir débattu, le Conseil communautaire ;

- Autorise Madame la Présidente à signer le Marché avec les entreprises sus indiquées,
- Et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

### **Comité de Pilotage 3 Cirons du 10 septembre 2008**

Lots	Désignation	Lot déclaré fructueux attribué à	MONTANTS RETENUS						TOTAL € HT
			En Euros HT						
			Tr. Ferme	Options Tr. Ferme	Tr. Cond. 1	Options Tr. Cond. 1	Tr. Cond. 2	Options Tr. Cond. 2	
01	Démolition - Maçonnerie – Terrassement - Voirie - Assainissement - Adduction eau potable – Gaz – Aires minérales	EUROVIA	89 253,04	15 946,07	73 358,89	44 800,15	9 224,48		232 582,63
02	Electricité - Téléphone - Eclairage	SOBEBO/P EPERIOT	28 841,22	108,00	19 278,28				48 227,50
03	Aménagements paysagers	SPORT ENVIRON NEMENT	1 426,00		34 462,60	16 489,00	13 582,00	10 251,20	76 210,80

Madame DEXPERT rend compte de ce comité de pilotage durant lequel ont été examinés les points suivants ;

Le projet de maquette commerciale proposé comportant 4 variantes, les modifications proposées en séance seront apportées et validées par échange courriel.

Une évaluation quantitative sera effectuée avant de confier le travail aux imprimeurs.

La couverture de la plaquette sera transmise à la SEM Gironde Développement pour la réalisation d'un panneau recto verso destiné au site.

Le cahier des charges de cession des lots présenté par la SEM sera également retravaillé.

Maquette, panneau et cahier des charges de cession des lots comportant en annexe le permis d'aménager et les recommandations d'aménagement paysager seront à valider lors de la prochaine plénière.

Le prochain comité de pilotage est fixé au 29 septembre prochain et la première réunion de chantier au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Madame DEXPERT renouvelle ses remerciements aux services.

### **Tourisme**

Madame DEXPERT rend compte de l'avancée des travaux.

#### Signalétique

La commune d'Uzeste rendra sa copie le 16 septembre prochain. Elle félicite les communes pour la lisibilité de leurs travaux.

La prochaine réunion du groupe tourisme est prévue le 15 octobre prochain.

#### Jeu en rondins de bois

Il est en cours de test et semble remporter l'unanimité.

### Sentier d'interprétation à Uzeste

Les bâtiments de France ont été rencontrés et doivent réaliser une note de synthèse, qui à première vue devrait souligner qu'il serait bon de retenir 4 lutrins, tel que proposé par les Maîtres du rêve, destinés à un public familial, et de procéder à la création d'un panneau par un historien local avec un support imaginé par un architecte local.

Madame BAUP a reçu cette note de synthèse de M. CASSAGNAUD ce matin. Elle en confirme la teneur.

### **Renouvellement de la convention entre l'Office de Tourisme et la communauté de Communauté de Communes du Canton de Villandraut**

Madame DEXPERT expose par ailleurs que la Convention signée entre l'Association Office de Tourisme et Communauté de Communes du Canton de Villandraut arrive à échéance et qu'il convient de renouveler temporairement, en attendant la restructuration en Office de tourisme intercommunautaire qui devrait intervenir début 2009, cette convention ainsi que la demande d'agrément 1 étoile.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Autorise Madame la Présidente à signer le renouvellement de la convention entre Office de Tourisme et Communauté de Communes du Canton de Villandraut.

### **Demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de la communauté de Communauté de Communes du Canton de Villandraut**

Madame Laurence HARRIBEY, Présidente de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, présente le rapport suivant :

Le classement 1 étoile de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut, prononcé par Monsieur le Préfet de la Gironde est arrivé à échéance. Il vous est proposé de formuler une nouvelle demande de classement, toujours en catégorie 1 étoile, conformément aux articles R133-20 et suivants du code du tourisme.

Madame la Présidente propose de bien vouloir l'autoriser à formuler auprès du représentant de l'État la demande de renouvellement du classement en catégorie 1 étoile de l'office de tourisme de la communauté de communes du canton de Villandraut.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire ;

- Autorise Madame la Présidente à demander le renouvellement du classement en catégorie 1 étoile de l'Office de Tourisme.

### **Compétence intercommunale urbanisme : Arrêté des projets de PLU**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire les conditions dans lesquelles les P.L.U ont été élaborés, à quelle étape de la procédure ils se situent et présente le projet de P.L.U de la Commune de Cazalis.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-9 et R 123-18,
- Vu les délibérations en date du 10 juin 2005 et 1<sup>er</sup> septembre 2005 prescrivant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation retenues,
- Vu les projets de P.L.U. et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Vu les éléments du dossier transmis par le représentant de l'Etat dans le département,
- Vu la concertation avec la population qui s'est tenue sous la forme ;
  1. De réunions organisées pour l'ensemble de la population en nombre suffisant. Une première réunion a eu lieu au mois de décembre 2005 pour présentation des grands principes de la Charte, Des réunions se sont tenues également commune par commune afin d'entrer dans le détail du PLU pour chaque commune ;
  2. Les bulletins municipaux et le bulletin communautaire « Info communauté » ont tenu régulièrement la population informée de l'état d'avancement du PLU. Le journal

communautaire a mis une « boîte à idées » afin de permettre aux habitants de s'exprimer et un cahier d'observations dans chaque mairie ;

3. Des permanences d'élus et de techniciens ont été tenues;
4. Par affichage et par bulletins municipaux et/ou communautaire, les habitants ont été régulièrement informés de la tenue des réunions ; l'affichage réglementaire informe la population des dispositions prises par le Conseil Municipal et/ou Conseil Communautaire.

Vu l'avis favorable de la commune de ;

- Cazalis en date du 9 septembre 2008.

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité:**

- 1 – de tirer le bilan de la concertation
  - Compte rendu des réunions publiques tenu à disposition à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut,
  - Courriers des administrés tenus à disposition dans chaque mairie concernée
- 2 – d'arrêter le projet de P.L.U. de la commune de :

**Cazalis**

- 3 – que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, au titre des articles L 121-14 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

- 4 – que les Présidents des associations agréées en application de l'article L 121-5 pourront en prendre connaissance dans les Mairies respectives, s'ils le demandent.

Conformément à l'article R 123.18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairies durant un mois et/ou au siège de l'EPCI compétent, et dans ce cas dans la commune membre concernée.

## **Compte rendu de la Commission Urbanisme Pays**

Monsieur LASSALLE rend compte de la dernière commission urbanisme et habitat du Pays.

Un rappel du rôle et du fonctionnement de la commission puis du contexte général ont été faits ;

**Sur les projets en cours ;**

1. L'inscription dans la démarche STH et PLH est réalisée ainsi que le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'études,
2. Un document intitulé « concilier les enjeux du risque et du paysage » destiné à sensibiliser les institutions a été réalisé mais n'a pu aboutir à la prise en compte des souhaits des élus.

**Sur la mise en œuvre des PLU**, deux pistes d'actions ont été lancées ; la mise en place d'un technicien pour les avis de permis et faire de la pédagogie auprès des dépositaires et l'instruction des Permis en régie,

**Sur le réseau d'éco communes**, une étude est menée dont le rendu est prévu en novembre.

Madame la Présidente souhaite que les élus de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut restent attentifs sur la problématique de la mise en régie pour l'instruction des Permis de Construire et qu'il soit sans cesse rappelé que l'aérien ne constitue pas en soi la seule architecture du Pays.

## **OPAH**

Monsieur LASSALLE mandaté pour représenter Madame la Présidente rend compte de la rencontre qui a eu lieu début août à ce sujet.

Les objectifs globaux de 1 200 logements à réhabiliter sont loin d'être atteints.

Pour ce qui concerne l'OPAH Sud Gironde montée initialement avec le canton de St Symphorien, il a probablement été surévalué et seules 3 opérations ont pu être réalisées.

La Cdc de Villandraut a présenté 9 dossiers mais si les dossiers n'aboutissent pas c'est souvent que les dépositaires manquent de moyens pour mener le projet à bien.

Une action de sensibilisation de la population par voie d'affiches, fiches et presse est proposée.

Monsieur LASSALLE propose que M. LESCARRET en charge de ce dossier au Pays fasse son exposé en début de la prochaine séance plénière.

## Commission 4

Une ébauche du besoin constaté par les services pour la construction d'un bâtiment à la déchetterie est remise dans les dossiers.

Un travail de la commission est nécessaire avant le lancement de la consultation.

## COMMISSION 5

### Accompagnement à la scolarité – plan de financement

Madame la Présidente expose que le service enfance et jeunesse souhaite reconduire son action « accompagnement à la scolarité » pour l'année scolaire 2008-2009.

Cette action est financée comme suit ;

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE			2008/2009		
Budget prévisionnel					
<b>60 Achats</b>	S/t 60	1 470,00	<b>74 Subv. fonctionnement</b>	S/t 74	11 924,00
▣ Fournitures d'atelier ou d'activités		1 070,00	<b>CLAS</b>		<b>27 271,70</b>
Autres (à préciser) :		400,00	▣ CAF (1 849 € par cycle) X4		7 396,00
<b>61 Services externes</b>	S/t 61	600,00	▣ MSA (132 € par cycle <b>en rural</b> ) X 4		528,00
▣ Locations jeux		600,00	▣ <b>Conseil Général</b>		<b>4 000,00</b>
▣ Documentation/Etudes et recherches			<b>Collectivités territoriales</b>		
<b>62 Autres services ext.</b>	S/t 62	1 700,00	▣ CDC		15 347,70
▣ Honoraires, rémun. d'intermédiaires		1 500,00			
▣ Transports liés aux activités et à l'anim.		100,00	<b>Hors COP</b>		
▣ Frais postaux - téléphone		100,00			
<b>64 Frais de personnel</b>	S/t 64	23 501,70			
▣ Salaires bruts		15 541,60			
▣ Charges de l'employeur		7 960,10			
<b>Total DEPENSES</b>		<b>27 271,70</b>	<b>Total RECETTES</b>		<b>27 271,70</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise Madame la Présidente à reconduire l'action « Accompagnement à la scolarité »,
- Accepte le plan de financement et,
- Charge Madame la Présidente des demandes de subventions auprès des organismes associés (CAF, MSA et Conseil Général) et de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## Centre social

Madame DEXPERT présente le projet de Centre social. La gestion de cette structure serait confiée à une association et il ne s'agirait donc plus d'un service de la Cdc. Il pourrait regrouper tous les services actuels dédiés à l'action sociale actuelle. La durée de construction d'un tel projet est estimée à 18 mois. Madame DEXPERT invite tous les élus et autres partenaires à réfléchir et à participer à la mise en place de cette structure et à toutes ses conséquences. Cette réflexion exigera l'intervention d'un professionnel. Pour l'heure, le Centre social mis en place à Saint Denis de Pile fera l'objet d'une visite et d'une consultation des acteurs impliqués.

## Maison de la santé

Madame DEXPERT annonce une réunion d'information animée par Isaline BOUIX pour vendredi prochain. Madame BOUIX présentera des exemples de Maisons de la santé exploitées dans les Landes.

## COMMISSION 6

### Pré bilan des Bases Nautiques et de la Piscine

Monsieur SCHMIT présente le pré bilan des Bases Nautiques et de la piscine. Les premiers relevés concernant la fréquentation de la piscine ne sont pas comparables. En effet, l'an passé, nous ne disposons pas de l'ensemble des informations. Concernant les visites payantes toutefois, il est fait le constat d'une baisse de fréquentation. Le camping et sa baisse de fréquentation pourrait être l'une des raisons mais surtout, les courbes de température présentant des écarts de 10 à 15 ° montrent que l'été n'a pas été des plus beaux.

Globalement les résultats ne sont pas catastrophiques en fonctionnement et ne pourront être pris en compte qu'après la fin définitive de la saison.

Les élus sont unanimes sur la forte implication des personnels en charge cette année, Emilie LESCOUZERES, Thérèse FERRER et André BOSQUET et tiennent à les en remercier.

## Note sur la piscine

Monsieur SCHMIT présente le compte rendu d'un rendez-vous avec Mme NENERT de la DASS. En effet, la piscine de Villandraut est essentiellement alimentée en eau depuis le puits artésien. Or, l'évolution de la réglementation ne permet plus d'alimenter les piscines autrement qu'en « eau potable ». La loi sur l'eau ne permet pas le rejet de l'eau du puits artésien au fossé ce qui est le cas actuellement. Par ailleurs, on ne connaît pas la localisation exacte de ce puits ni l'état de son équipement.

Ceci implique l'intervention de spécialistes et a priori des perspectives de dépenses estimées entre 70 000 et 100 000 €.

Il est donc nécessaire de faire des choix.

## Stade de Villandraut

Monsieur SCHMIT présente l'Avant projet sommaire réalisé par M. LAMBERT dont le montant de la dépense est estimée à 430 000 € pour la réalisation des travaux.

Le financement de ce nouvel équipement est bouclé avec une participation de 106 000 € de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut et un Fonds de concours de 106 000 € de la commune de Villandraut.

Cette somme est loin d'être négligeable pour l'une et l'autre de ces collectivités.

Madame la Présidente compte tenu de ces dernières informations propose :

Que la commission 6 en charge de ces équipements se mette au travail pour ;

1. Lister l'ensemble du canton, les équipements sportifs et culturels existants ou attendus,
2. Chiffrer les dépenses afférentes à la piscine,
3. Prioriser les travaux à effectuer et

Dans ce contexte, elle propose surseoir à tous les projets dans l'attente des propositions de la commission.

## Raid de la Gemme

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée les demandes de l'association Foyer Rural d'Uzeste concernant la manifestation « Raid de la Gemme ». Le bureau a examiné ces demandes et proposé

1. Que soit versée la subvention de 300 € inscrite au budget principal chapitre 65,
2. Mettre à disposition de l'association gratuitement 60 canoës et le personnel de la base nautique sachant que le montant de cette subvention a été estimé par les services à 1 400 € et
3. Mettre à disposition au prix de 30 € par canoë le reste de la flotte qui est de 80 canoës soit 20 canoës supplémentaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

Approuve les propositions du Bureau de la Communauté, et

Décide de ;

- Verser la subvention de 300 € inscrite au budget principal chapitre 65,
- Mettre à disposition de l'association gratuitement 60 canoës et le personnel de la base nautique sachant que le montant de cette subvention a été estimé par les services à 1 400 € et
- Mettre à disposition au prix de 30 € par canoë le reste de la flotte qui est de 80 canoës soit 20 canoës supplémentaires,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

## QUESTIONS DIVERSES

### Calendrier des commissions et liste des travaux à accomplir

#### Commission n° 1

Personnel :

- Validation du recueil des règles internes
- Examen du renouvellement des CDD

Aménagement des locaux

Communication

journal d'info et Sabitout

Informatique

- Centre serveur
- Intranet
- Sauvegarde et sécurité des données
- Cartographie (SIG)

Budget

- Débat d'Orientation Budgétaire

**Commission n° 2**

- marché complémentaire fonctionnement 2008
- marchés fonctionnement et investissement 2009 et/ou 2010

**Commission n° 3**

suivi 3 Circonscriptions

Espace Economie Emploi Formation

Tourisme :

- projets en cours
- statut OT et structuration intercommunale

PLU / PLH / EPLF

**Commission n° 4**

Aménagement et sécurité déchetterie

Taxe Ordures ménagères

SPANC

**Commission n° 5**

Evolution du service d'aide à domicile et des services à la personne

Projet Centre Social

Projet Maison de santé

Politique jeunesse

**Commission n° 6**

Audit piscine et avenir des activités Base Nautique

Planification des investissements structurant en matière d'équipements touristiques, culturels, sportifs et loisirs

Laurence HARRIBEY	Sophie CHEVILLOT
Jean-Pierre AUROUX	Alain CAPS
Jeanne-Marie BAUP	Cécilia MATEU BAREL
Marianne LABOUILLE	
Maryse BANQUET RENARD	Georges BUSSE
Jean BUNGERT	Alain CAMBOULIVES
Sandra BAROT	Jean-Claude LASSALLE
Dominique PAIROYS	Jean-Jacques SCHMIT
Emmanuelle PRETERRE	
André L'AZOU	Isabelle DEXPERT